Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202653-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-53
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Finances locales - Divers
OBJET : Acceptation des dons des associations des Joueurs de Cornouaille et des Amis de la chapelle de St Maudet

Rapporteur : Philippe DE BEAUREGARD, 1er adjoint délégué aux Finances, à l'Economie, au Tourisme et aux Ports

L'association des Joueurs de Cornouaille souhaite faire un don de 300 € pour soutenir le festival Ludocéan. Par ailleurs, l'association des Amis de la chapelle de Saint Maudet souhaite participer à hauteur de 1200 € à la restauration des statues de la chapelle, prise en charge par la commune pour un montant de près de 13 000 €.

- **Vu l'avis des commissions Culture, Patrimoine, Sport et Vie associative,**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202653-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Maire à accepter le don de l'association des joueurs de Cornouaille pour un montant de 300 € pour le festival Ludocéan ;**
- **D'autoriser le Maire à accepter le don de l'association des amis de la chapelle de Saint-Maudet pour un montant de 1 200 € pour la restauration des statues.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS



La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification